



Annexe n°3 - Semaine thématique autour de la santé sexuelle du 30 janvier au 3 février 2023

Conférence pour les classes de 2^e année - Lundi 6 février 2023

3 séances de 90 minutes environ (8h20, 10h15, 13h35), avec une conférence et un moment de discussion

Les enjeux du consentement et de la définition du viol dans le code pénal : débats politiques et vivre ensemble

Benjamin Schwab, avocat au barreau (Vevey)

Bref descriptif des enjeux

Le consentement est actuellement au cœur des débats politiques en lien avec la modification du code pénal au sujet du viol et, plus globalement, dans le cadre des rapports sexuels. Deux conceptions s'affrontent, le « non c'est non » et le « oui c'est oui » avec chacune leurs points positifs et négatifs. Si le Conseil des États se montre favorable au « non c'est non », le 5 décembre 2022 le Conseil National a opté quant à lui pour le « oui c'est oui », ce qui montre à quel point ce sujet est complexe et d'actualité. Dans ce contexte, les jeunes adultes et les adolescents sont souvent confrontés à des situations dont ils ne soupçonnent pas les conséquences sur un plan juridique. Il n'est ainsi pas rare qu'un jeune prenne conscience de ces implications seulement au moment où la justice s'en mêle. Saisir la complexité de ce sujet, ou au moins en avoir une idée, permettrait à chacun·e de faire sa propre réflexion à cet effet puisque chacun·e est concerné·e

Buts poursuivis

- Expliciter la complexité de la thématique du consentement du point de vue juridique
- Développer les pistes de réflexions du « oui c'est oui » et du « non c'est non »
- Permettre à chacun·e de s'exprimer dans ce cadre, voire de poser des questions.

Disciplines concernées

La thématique touche d'une manière directe la dimension juridique et donc la discipline économie et droit. Néanmoins, elle pose des questions évidentes de politique et de vivre ensemble qui pourraient également être associée à l'histoire, à la citoyenneté, à la philosophie/psychologie ainsi qu'à la géographie et à toutes les branches ayant un intérêt pour la question du consentement.

Conférencier

Après une licence en droit à l'Université de Lausanne, Benjamin Schwab a obtenu un DEA en droit et criminalité des nouvelles technologies ainsi qu'un CAS en magistrature pénale. Avant l'obtention de son brevet d'avocat, il a travaillé pour plusieurs procureurs pour ensuite être transféré dans un tribunal de première instance, puis au tribunal cantonal. Par la suite, il a pu intégrer le tribunal des mineurs avant de se diriger au barreau vaudois. Parallèlement à ces différents postes, il a mené plusieurs enquêtes en qualité de juge d'instruction militaire pendant plus de dix ans. Dans son activité d'avocat, il traite de multiples dossiers en lien avec l'intégrité sexuelle et la problématique de consentement.